



avril 2015 – n° 04/12

Infos rapides

Tableau de bord du commerce extérieur de février 2015

En février 2015, l'excédent agroalimentaire français reste quasiment stable en glissement annuel

En février 2015, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 862 millions d'euros, et diminue très légèrement par rapport à février 2014. A l'exception de juillet et octobre 2014, l'excédent diminue, sur un an, depuis mai 2013.

L'excédent en produits agricoles bruts diminue de 27 millions d'euros. Les exportations d'orge et de maïs progressent. Néanmoins, elles ne progressent pas suffisamment pour compenser la hausse des importations, du fait de la croissance des prix des légumes, des fruits à coque et du café.

L'excédent en produits transformés augmente de 20 millions d'euros. Les importations diminuent plus que les exportations. De façon générale, la baisse des prix affecte la valeur des échanges, notamment pour les produits laitiers et le sucre.

Sommaire

Principales tendances du commerce extérieur	page 2
En glissement annuel, l'excédent agroalimentaire reste quasiment stable en février 2015	
Produits agricoles bruts	page 3
Réduction de l'excédent dans un contexte de hausse des prix des produits importés	
Produits agricoles transformés	page 4
La baisse des prix des produits transformés pèse sur la valeur des échanges	

Sources et définitions page 5

Pour en savoir plus page 5

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants : en glissement annuel, l'excédent agroalimentaire reste quasiment stable en février 2015

L'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 862 millions d'euros en février 2015, et diminue de 7 millions d'euros par rapport à février 2014.

Avec les pays tiers, l'excédent (606 millions d'euros) augmente de 91 millions d'euros par rapport à février 2014. Les exportations augmentent de 110 millions d'euros (+ 7 %), tandis que les importations augmentent de 20 millions d'euros (+ 1,7 %). Les exportations d'orge augmentent de 38 millions d'euros : les quantités vendues augmentent vers la Chine, l'Egypte et le Mexique. Les exportations de vins et de boissons alcooliques augmentent respectivement de 25 et 15 millions d'euros, notamment grâce aux ventes aux Etats-Unis. Ainsi, les exportations totales progressent de 56 millions d'euros vers les Etats-Unis (boissons), de 45 millions d'euros vers la Chine et de 26 millions d'euros vers l'Egypte. En revanche, les exportations diminuent de 43 millions d'euros vers le Maroc (céréales) et de

27 millions d'euros vers la Russie (embargo sur les produits agroalimentaires).

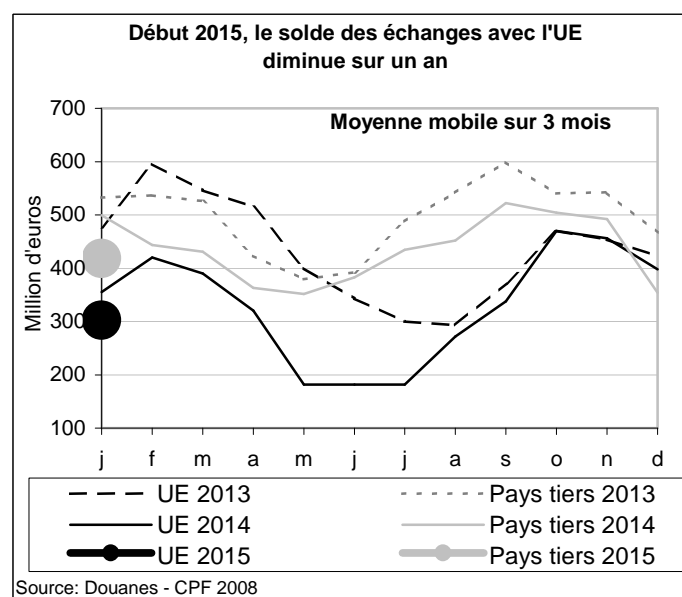
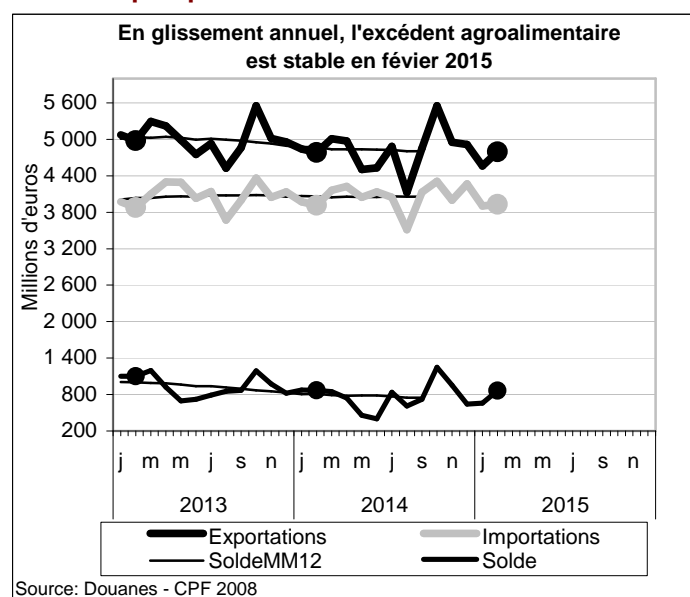
Avec l'Union européenne, l'excédent (256 millions d'euros) diminue de 98 millions d'euros par rapport à février 2014. Les exportations de produits transformés diminuent de 111 millions d'euros (- 5,1 %). La baisse des prix des produits laitiers et du sucre pèse sur la valeur des exportations de ces produits qui diminuent respectivement de 25 et 24 millions d'euros. Les ventes d'huiles et tourteaux diminuent de 20 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des quantités vendues. Les ventes de produits des céréales diminuent de 17 millions d'euros et celles de boissons alcooliques de 14 millions d'euros. Les exportations diminuent de 36 millions d'euros vers l'Italie (céréales, viandes et sucre), de 28 millions d'euros vers l'Allemagne (baisse sur la plupart des produits transformés) et de 13 millions d'euros vers l'Autriche (boissons alcooliques).

Les indicateurs

Produits CPF2	Février						Cumuls 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
UE												
Produits bruts	557	602	942	954	385	351	1 111	1 145	1 897	1 917	787	771
Produits transformés	2 188	2 140	2 157	2 045	-32	-95	4 366	4 249	4 388	4 119	21	-130
AGROALIMENTAIRE	2 745	2 743	3 099	2 999	354	256	5 477	5 395	6 285	6 036	808	641
Pays tiers												
Produits bruts	472	506	497	538	25	33	982	1 008	1 020	936	38	-72
Produits transformés	697	682	1 187	1 255	490	573	1 425	1 433	2 320	2 382	895	949
AGROALIMENTAIRE	1 168	1 188	1 683	1 794	515	606	2 407	2 441	3 341	3 318	934	877
Monde												
Produits bruts	1 028	1 108	1 439	1 492	410	384	2 093	2 153	2 918	2 853	825	700
Produits transformés	2 885	2 822	3 343	3 301	458	478	5 791	5 682	6 708	6 501	917	819
AGROALIMENTAIRE	3 913	3 931	4 782	4 792	869	862	7 884	7 835	9 626	9 354	1 742	1 519

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Produits agricoles bruts

Les faits marquants : réduction de l'excédent dans un contexte de hausse des prix des produits importés

L'excédent des échanges en **produits agricoles bruts** s'élève à 384 millions d'euros en février 2015, et diminue de 27 millions d'euros par rapport à février 2014. L'excédent diminue avec l'UE et est stable avec les pays tiers.

Les **exportations** (1 492 millions d'euros) augmentent de 53 millions d'euros (+ 3,7 %) par rapport à février 2014. Les exportations de céréales augmentent de 29 millions d'euros (+ 4 %). Les ventes de maïs-grains et d'orge augmentent respectivement de 35 et 23 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des quantités exportées (respectivement + 96 % et + 33 %). Les quantités exportées progressent vers l'UE pour le maïs et vers la Chine pour l'orge. Les exportations de blé dur diminuent de 19 millions d'euros (- 49 %), sous l'effet de la baisse des quantités vendues (- 52 %), notamment à destination de l'Italie et de l'Algérie. Les ventes de col-

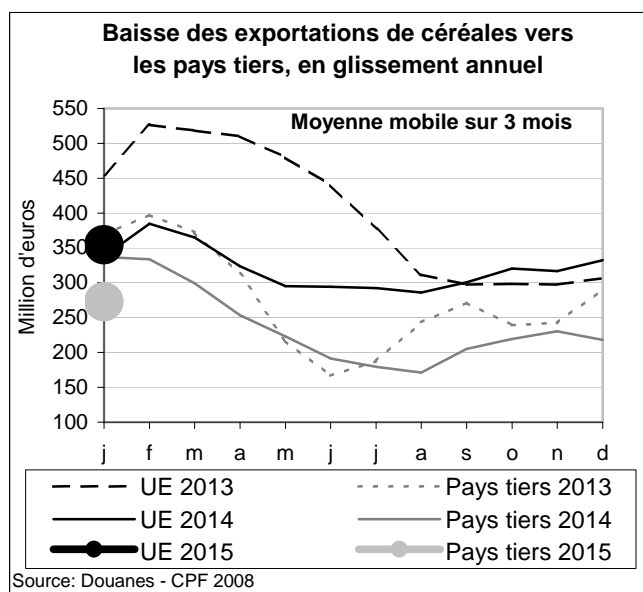
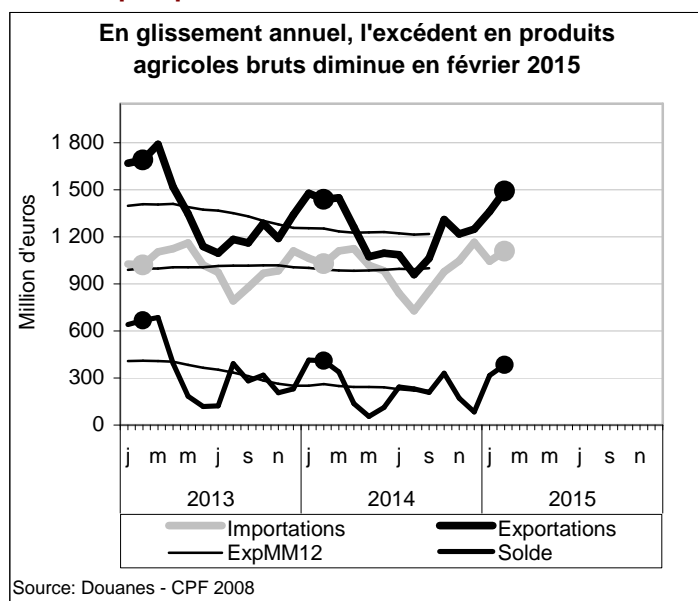
za augmentent de 22 millions d'euros (+ 58 %) sous l'effet de la hausse des quantités vendues (+ 72 %) notamment vers la Belgique et l'Allemagne. Les exportations de pommes de terre diminuent de 14 millions d'euros (- 30 %), du fait de la baisse des prix (- 29 %). Les **importations** (1 108 millions d'euros) augmentent de 80 millions d'euros (+ 8 %) par rapport à février 2014. Les importations de courgettes, dont les prix triplent, augmentent de 15 millions d'euros. Les achats de tomates augmentent de 9 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des prix. Les achats de fruits à coque (noisettes, amandes, noix...) augmentent de 18 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des prix. Les achats de café progressent de 12 millions d'euros : les prix augmentent de 44 %. Les importations de cacao augmentent de 9 millions d'euros, sous le double effet de la hausse des quantités vendues et des prix.

Les indicateurs

Produits CPF4	Février						Cumuls 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
PRODUITS BRUTS	1 028	1 108	1 439	1 492	410	384	2 093	2 153	2 918	2 853	825	700
Agriculture et élevage	909	988	1 367	1 415	458	426	1 847	1 911	2 770	2 701	923	790
Céréales, légum., oléagi.	138	131	848	898	709	767	292	256	1 686	1 649	1 394	1 393
Céréales n. c. riz	38	37	729	759	691	722	74	77	1 455	1 381	1 381	1 304
Oléoprotéagineux	99	94	118	138	19	44	217	178	230	266	14	88
Légumes, fleurs, plantes	309	341	205	201	-104	-141	600	621	436	410	-164	-211
Légumes	242	275	184	174	-58	-101	465	512	390	356	-74	-156
Prod. cult. permanentes	422	475	147	153	-274	-322	877	948	303	300	-574	-649
Fruits	265	294	114	118	-150	-176	559	596	235	232	-323	-364
Café, cacao, thé	59	79	2	6	-57	-73	134	165	6	11	-128	-154
Animaux vifs, œufs, miel	41	41	168	163	127	122	79	86	345	342	267	256
Bovins	5	5	101	105	96	99	11	10	221	217	210	207
Produits sylvicoles	18	21	33	34	15	14	38	40	68	66	30	26
Pêche et aquaculture	101	99	39	43	-63	-56	208	202	80	86	-128	-116

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Produits agricoles transformés

Les faits marquants : la baisse des prix des produits transformés pèse sur la valeur des échanges

L'excédent des échanges en produits transformés atteint 478 millions d'euros en février 2015, en hausse de 20 millions d'euros par rapport à février 2014.

Les **exportations** diminuent de 43 millions d'euros par rapport à février 2014 (- 1,3 %). Malgré une hausse des quantités exportées, la valeur des exportations de produits laitiers diminue de 36 millions d'euros (- 6 %), sous l'effet de la baisse des prix (- 11 %). Les exportations de sucre diminuent de 21 millions d'euros (- 20 %), sous l'effet de la baisse des prix (- 22 %). Les ventes de vins progressent de 20 millions d'euros

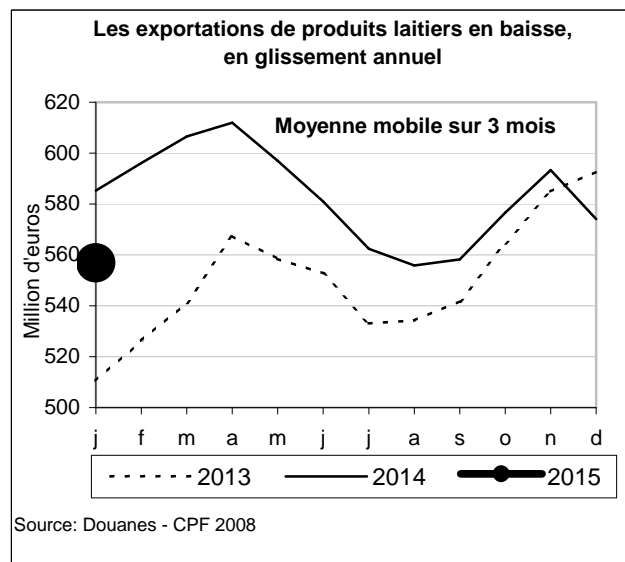
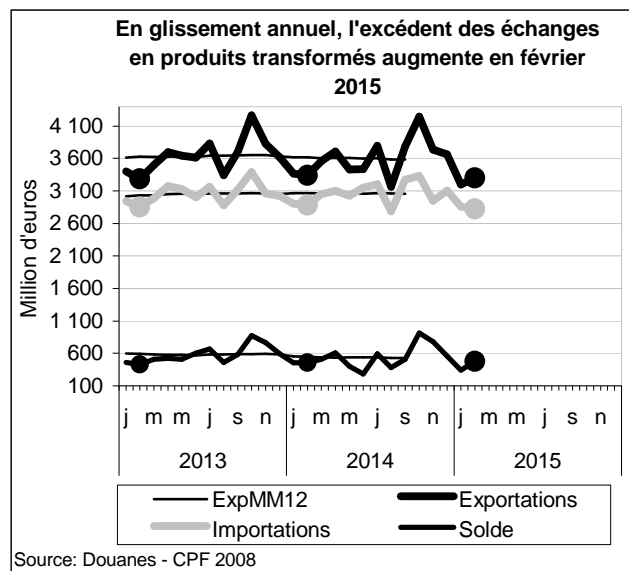
(+ 4 %), grâce aux ventes aux Etats-Unis. Les ventes de produits des céréales baissent de 16 millions d'euros, notamment du fait des exportations vers l'UE. Les **importations** diminuent de 63 millions d'euros par rapport à février 2014. Les achats de produits laitiers diminuent de 31 millions d'euros (- 11 %), sous l'effet de la baisse des prix (- 17 %). Les importations d'huiles et tourteaux baissent de 26 millions d'euros : les quantités achetées diminuent. Les achats de café augmentent de 25 millions d'euros, du fait de la hausse des quantités achetées.

Les indicateurs

Produits CPF4	Février						Cumuls 2 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
IAA, TABACS	2 885	2 822	3 343	3 301	458	478	5 791	5 682	6 708	6 501	917	819
Viandes, prod. de l'abattage	441	417	350	346	-91	-71	909	852	724	686	-186	-166
<i>Viande bovine</i>	103	95	71	70	-32	-25	214	195	151	144	-64	-51
<i>Viande porcine</i>	77	68	66	64	-10	-4	155	139	144	122	-12	-17
<i>Volaille</i>	77	77	69	69	-9	-8	159	154	136	140	-23	-14
Prod. préparés de la pêche	240	248	59	74	-181	-174	516	526	109	125	-408	-400
Prod. à base de fruits & lég.	344	337	154	154	-189	-183	704	689	322	308	-382	-382
Huiles, tourteaux, corps gras	292	265	108	94	-184	-172	572	553	193	184	-379	-369
<i>Tourteaux</i>	162	145	19	12	-143	-133	297	301	28	22	-269	-279
Produits laitiers, glaces	272	241	565	529	293	287	549	490	1 168	1 065	619	575
<i>Fromages</i>	95	90	231	226	136	137	197	187	475	458	278	271
Produits des céréales	124	127	215	199	91	72	253	255	455	409	202	153
Biscuits, pâtisseries, pâtes	163	167	119	124	-44	-43	319	332	243	246	-76	-87
Autres produits alimentaires	582	611	634	613	52	2	1 143	1 190	1 281	1 231	138	41
<i>Sucre</i>	24	17	103	82	79	65	61	34	194	164	133	129
<i>Chocolat, confiserie</i>	240	241	164	166	-76	-75	429	457	345	359	-84	-98
Aliments pour animaux	67	73	162	171	95	98	142	149	336	343	194	194
Boissons	217	207	949	973	732	766	435	405	1 821	1 862	1 386	1 457
<i>Vins, champagne</i>	49	46	518	537	469	492	99	90	989	1 017	890	927
<i>Eaux de vie, alcools</i>	81	74	266	268	185	194	155	140	496	519	341	379
Tabacs	145	129	30	23	-115	-106	247	240	54	42	-192	-198

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans en effet, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2007.

Ceci peut également entraîner de légers écarts entre les données de 2008 publiées en 2008 selon l'ancienne nomenclature, et celles de l'année 2008 publiées en 2009 dans la nouvelle nomenclature.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1^{er} janvier 2011, il a été porté à 460 000 euros, ce qui peut affecter en partie les variations des flux d'échanges.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

MM3 : moyenne mobile sur trois mois.

MM12 : moyenne mobile sur douze mois.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Tél : 01.49.55.85.85 – site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Guillaume Wemelbeke

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2015

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)